

DELIBERATION N° 91/01-16 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil Municipal que Monsieur Marcel COLIN propose de céder à la Commune son terrain cadastré section A N° 646 lieudit "Les Bigornes" d'une superficie de 1 596 m² moyennant un prix de cession de 30 000 F soit 18, 80 F par m².

L'acquisition de cette parcelle située à l'intersection de la rue du Mont, de la rue Branly et de la rue du Chauffour permettrait d'améliorer la sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle de Monsieur COLIN,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, à régler le prix d'acquisition et les frais de notaire,
- de préciser que l'étude de Maîtres CONREUR et LITAIZE, Notaires Associés à NANCY, sera chargée de la rédaction de l'acte.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1991, soit 32 000 F, chapitre 922, sous-chapitre 00, article 2100, programme 48 "Constitution de réserves foncières".